

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS89

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Voynet, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 3

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« porté par le comité local pour le droit à l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à signifier que les objectifs du projet dans lesquels s'inscrivent les engagements pris par l'EBE dans la convention avec le Fonds d'activation, sont ceux définis par le Comité local dans sa stratégie de mise en œuvre exhaustive du droit à l'emploi. Cette précision est nécessaire, l'expérience ayant montré qu'il n'allait pas toujours de soi, pour les dirigeants d'EBE, que l'entreprise est un outil au service des objectifs fixés par le Comité local et que celui-ci est légitime à s'assurer que l'action de l'EBE s'inscrit bien dans la stratégie d'exhaustivité qu'il a définie.

Cet amendement a été travaillé avec ATD Quart Monde.